

EG/BNG - 14.1.70.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION GENERALE,
DU PERSONNEL ET DU MATERIEL

Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 76/66 du 31/3/70
ETR/D.AGPM

portant détachement de Mr. Jérôme
GOMA NGANGA auprès de l'Organisation
de l'Unité Africaine (O.U.A.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo;

VU la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 fixant le statut général des
fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

VU l'arrêté n° 2087/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
les fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

VU la lettre n° 2800/ETR du 5 Octobre 1968 de Monsieur le Minis-
tre des Affaires Etrangères;

VU la lettre portant référence PER/30/1/CONF/366.69 du Secréta-
riat Général de l'Organisation de l'UNITE AFRICAINE en date du 17
Avril 1969

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

DECRETE

ARTICLE 1er - Monsieur GOMA-NGANGA Jérôme, Adjoint Technique de la
Statistique de 4ème échelon des cadres de la catégorie B-hiérarchie II
des Services Techniques, précédemment en Service au Ministère des Affaires
Etrangères est placé en position de détachement auprès du Secrétariat
Général Administratif de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) à
ADDIS-ABEBA (Ethiopie) pour une longue durée.

ARTICLE 2. - La part contributive patronale pour la constitution des
droits à pension de Mr. GOMA-NGANGA auprès de la Caisse de Retraite
de la République du Congo, sera supportée par l'intéressé lui-même.

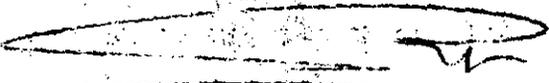
ARTICLE 3. - Le présent décret sera enregistré, communiqué partout où
besoin sera et publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo.-

BRAZZAVILLE, LE 31 MARS 1970

Le Commandant Marien NGOUABI.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil d'Etat

Le Vice-Président du Conseil d'Etat,
Chargé du Plan et de l'Administration
du Territoire;



Cdt. Alfred RAOUL.-

Le Ministre des Affaires Etrangères,



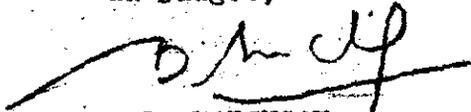
A. ICKONGA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail



Me. A. MOUDILENO-MASSENGO.-

Le Ministre des Finances et
du Budget,



B. MADINGOU.-